



Championnat de Bretagne U12 - Saison 2018-2019

Phase 1 : Qualifications

Durée des matches : 2 x 10 min (+ 10 min de repos à la mi-temps)
+ 20 min repos entre 2 matchs consécutifs

Décompte des points. Gagné : 3 points, Nul : 1 point, Perdu : 0 point, Forfait : - 1 point

Poule A	Poule B	Poule C
13 octobre Créhen	13 octobre Callac	13 octobre Quintin
Créhen - Pacé Ploufragan B - Quévert <i>repos</i> Pacé - Ploufragan B Créhen - Quévert <i>Arbitrage : Créhen - Pacé</i>	Callac - Saint-Evarzec Plonéour A - Ergué <i>repos</i> Saint-Evarzec - Plonéour A Ergué - Callac <i>Arbitrage : Callac - Plonéour</i>	Quintin - Ploufragan A Plonéour B - Lesneven <i>repos</i> Ploufragan A - Plonéour B Lesneven - Quintin <i>Arbitrage : Quintin - Lesneven</i>
10 novembre Pacé	10 novembre Plonéour-Lanvern	10 novembre Ploufragan
Pacé - Quévert Créhen - Ploufragan B <i>repos</i> Quévert - Créhen Ploufragan B - Pacé <i>Arbitrage : Pacé - Quévert</i>	Plonéour A - Callac Saint-Evarzec - Ergué <i>repos</i> Saint-Evarzec - Callac Ergué - Plonéour A <i>Arbitrage : Plonéour - Ergué</i>	Ploufragan A - Lesneven Plonéour B - Quintin <i>repos</i> Lesneven - Plonéour B Ploufragan A - Quintin <i>Arbitrage : Ploufragan - Quintin</i>
24 novembre Quévert	24 novembre Ergué-Gabéric	24 novembre Lesneven
Quévert - Pacé Ploufragan B - Créhen <i>repos</i> Pacé - Créhen Quévert - Ploufragan B <i>Arbitrage : Quévert - Créhen</i>	Callac - Ergué Plonéour A - Saint-Evarzec <i>repos</i> Callac - Plonéour A Ergué - Saint-Evarzec <i>Arbitrage : Ergué - Callac</i>	Quintin - Lesneven Plonéour B - Ploufragan A <i>repos</i> Quintin - Plonéour B Lesneven - Ploufragan A <i>Arbitrage : Lesneven - Ploufragan</i>



Barrage Groupe 1 08 décembre	Groupe 1 08 décembre	Groupe 2 08 décembre
3 ^{ème} A - 3 ^{ème} B <i>Repos</i> 3 ^{ème} B - 3 ^{ème} C <i>Repos</i> 3 ^{ème} A - 3 ^{ème} C	Tournois amicaux	Début Phase 2

Pour la **2^{ème} phase**, il y aura 2 championnats :

- un championnat "groupe 1" avec les équipes classées 1^{ères} et 2^{èmes} des poules A, B et C, plus l'équipe ayant remporté le tournoi de barrage (7 équipes),
- un championnat "groupe 2" avec les équipes "B" ou "déclassées", plus les équipes 2^{ème} et 3^{ème} du tournoi de barrage, plus les équipes s'engageant à partir de la 2^{ème} phase (8 équipes car 3 équipes s'engagent en 2^{ème} phase : Pacé B, Loudéac et Châteaugiron).

Rappel important – arbitrage

Les clubs désignés doivent impérativement prévoir un arbitre (minimum 1^{er} degré).

Si cela leur est impossible, ils doivent avertir, au moins 8 jours à l'avance, les autres clubs concernés par ce tournoi, en leur demandant d'arbitrer pour eux (tout en veillant à ce que le principe de 2 arbitres de 2 clubs différents soit respecté).

Les échanges entre clubs sont autorisés. Si aucun club concerné par le tournoi ne peut les dépanner, ils doivent chercher un arbitre d'un autre club (non concerné par ce tournoi).

À défaut les amendes prévues au règlement seront appliquées.